

FAYENCERIES DE SARREGUEMINES, DIGOIN & VITRY LE FRANCOIS

ACTIF

AU 31 MARS 2011 en €

	MONTANTS BRUTS	AMORTISSEMENTS OU PROVISIONS	MONTANTS NETS 31/03/2011	MONTANTS NETS 31/03/2010
<u>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</u>				
Concessions, brevets, marques	5.000		5.000	5.000
Autres immobilisations incorporelles	1.667.223	1.667.223	0	0
<u>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</u>				
Terrains.....	2.649.304	441.134	2.208.170	2.470.421
Constructions.....	9.717.075	9.427.913	289.162	442.604
Matériels et outillage.....	-	-	-	-
Autres immobilisations corporelles.....	300.632	286.339	14.293	14.358
Immobilisations en cours.....				
<u>IMMOBILISATIONS FINANCIERES</u>				
Participations.....	3.333.561	0	3.333.561	3.333.563
Créances rattachées à des participations....				
Autres titres immobilisés.....				
Prêts.....	3.414	0	3.414	3.414
Autres immobilisations financières.....	839.803	129.200	710.603	856.862
ACTIF IMMOBILISE - TOTAL (I).....	18.516.012	11.951.809	6.564.203	7.126.222
Avances et acomptes sur commandes.....	17.000		17.000	9.300
<u>CREANCES</u>				
Créances clients.....	3.367.651	2.234.655	1.132.996	777.227
Autres créances.....	707.257		707.257	627.446
<u>DIVERS</u>				
Valeurs mobilières de placement.....	0		0	0
Disponibilités.....	1.134		1.134	72.750
Charges constatées d'avance.....	25.598		25.598	55.580
TOTAL (II).....	4.118.640	2.234.655	1.883.985	1.542.303
Charges a repartir sur plusieurs exercices (III)				
TOTAL (I à III).....	22.634.652	14.186.464	8.448.188	8.668.525

FAYENCERIES DE SARREGUEMINES, DIGOIN & VITRY LE FRANCOIS

PASSIF

AU 31 MARS 2011 en €

	MONTANTS NETS 31/03/2011	MONTANTS NETS 31/03/2010
CAPITAUX PROPRES		
Capital social.....	4.582.625	4.582.625
Primes d'émission.....		493.086
Ecart de réévaluation.....	1.494.779	1.494.779
Réserve légale.....	458.109	458.109
Réserves statutaires.....		
Réserves réglementées.....		
Autres réserves.....		
Report à nouveau.....	(431.843)	(5.949.494)
RESULTAT DE L'EXERCICE	(274.648)	5.024.565
Provisions réglementées.....	521	521
TOTAL (I).....	5.829.543	6.104.191
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques.....	71.202	24.000
Provisions pour charges.....	178.685	130.000
TOTAL (II).....	249.887	154.000
DETTES		
Emprunts et dettes auprès des Etablissements de crédit.....	100.173	102
Emprunts et dettes financières divers.....	1.589.627	1.360.627
Avance et acompte reçus s/Commandes encours.....	-	-
Dettes fournisseurs et comptes rattachés.....	72.887	169.771
Dettes fiscales et sociales.....	170.891	179.289
Autres dettes.....	434.589	700.544
Produits constatés d'avance.....	591	0
TOTAL (III).....	2.368.758	2.410.334
TOTAL GENERAL (I à III).....	8.448.188	8.668.525

(EN LISTE)

COMPTE DE RESULTAT

AU 31 MARS 2011 en €

	MONTANTS NETS 01/04/2010 – 31/03/2011	MONTANTS NETS 01/01/2009 – 31/03/2010
<u>PRODUITS D'EXPLOITATION</u>		
CHIFFRES D'AFFAIRES NET	308.115	888.360
Subventions d'exploitation	0	0
Reprise sur amortissements et provisions	223.145	89.326
Autres produits	69.738	177.773
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION(I)	600.998	1.155.459
<u>CHARGES D'EXPLOITATION</u>		
Autres achats et charges externes	493.431	688.854
Impôts, taxes et versements assimilés	321.707	467.527
Salaires et traitements	360.571	465.207
Charges sociales	130.771	143.791
Dotations aux amortissements sur immobilisations	115.364	188.571
Dotations aux provisions sur actif circulant	40.800	329.310
Dotations aux provisions pour risques et charges	80.901	130.000
Autres charges	6.011	5.000
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION(II).	1.549.556	2.418.261
1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	(948.558)	(1.262.802)
<u>PRODUITS FINANCIERS</u>		
Produits financiers de participations	0	2.871.323
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	0	0
Autres intérêts et produits assimilés	2	1.445
Reprises sur provisions et transferts de charges	0	304.220
Différences positives de change	0	0
Produits nets sur cession de valeurs mobilières de placement	0	0
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (V)	2	3.176.988
<u>CHARGES FINANCIERES</u>		
Dotations financières aux amortissements et provisions	11.246	
Intérêts et charges assimilées	12.249	84.862
Différences négatives de change.	0	0
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de Placement	0	0
TOTAL DES CHARGES FINANCIERES (VI)	23.495	84.862
2- RESULTAT FINANCIER (V - VI)	(23.493)	3.092.125
3- RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I - II + V - VI).	(972.051)	1.829.324

COMPTE DE RESULTAT**AU 31 MARS 2011 en €**

	MONTANTS NETS 01/04/2010 – 31/03/2011	MONTANTS NETS 01/01/2009 – 31/03/2010
<u>PRODUITS EXCEPTIONNELS</u>		
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	580	165.971
Produits exceptionnels sur opérations en capital.	1.053.796	365.413
Reprises sur provisions et transferts de charges	1.494.505	2.800.000
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS (VII)	2.548.881	3.331.384
<u>CHARGES EXCEPTIONNELLES</u>		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	245.511	1.578
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	1.486.134	134.564
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	119.833	
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES (VIII)	1.851.478	136.142
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII).	697.403	3.195.242
IMPOT SUR LES BENEFICES.....(X)		
TOTAL DES PRODUITS (I + V + VII).	3.149.881	7.663.831
TOTAL DES CHARGES (II + VI + VIII + X).	3.424.529	2.639.266
4 – BENEFICE..OU PERTE	(274.648)	5.024.565

FAYENCERIES DE SARREGUEMINES, DIGOIN & VITRY LE FRANCOIS
Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 4 582 625 €
Siège social : 5, rue du Helder 75009 PARIS
R.C.S. PARIS B 562 047 605
SIRET 562 047 605 00349

ANNEXE AUX COMPTES SOCIAUX AU 31 MARS 2011

PREAMBULE

Par Assemblée Générale Extraordinaire du 22 décembre 2009, les Actionnaires de la société FAYENCERIES DE SARREGUEMINES, DIGOIN & VITRY LE FRANCOIS (F.S.D.V.) ont approuvé le changement de date de clôture des exercices comptables, qui commencent désormais le 1^{er} avril pour se terminer le 31 mars de l'année suivante.

L'exercice qui court du 1^{er} avril 2010 au 31 mars 2011 a une durée de 12 mois, alors que l'exercice auquel il se compare court du 1^{er} janvier 2010 au 31 mars 2011 et a une durée exceptionnelle de 15 mois

NOTES N° 1 – PRINCIPES & METHODES COMPTABLES

1.1 – PRINCIPES GENERAUX

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 mars 2011 ont été établis selon les normes définies par le Plan Comptable Général 1982, la loi du 30 avril 1983 et le décret du 29 novembre 1983, et conformément aux dispositions du règlement CRC 99-03.

1.2– IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Elles représentent la valeur d'acquisition des logiciels. Ces derniers sont amortis sur les durées d'utilisation prévues, allant de 1 à 5 ans.

1.3– IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Elles figurent au bilan, soit:

- à leur valeur d'origine ;
- pour les immobilisations acquises antérieurement au 31 décembre 1976, à leur valeur réévaluée à cette date, selon les dispositions de la loi 76-1232 du 29 Décembre 1976 ;
- pour les immobilisations apportées lors de l'absorption de la C.I.F.I.C à leur valeur d'apport selon la Convention de fusion du 14 Novembre 1984.

Règles d'amortissement

Les principales méthodes d'amortissement pratiquées par la Société sont les suivantes :

	Durée	Amortissements Comptables Economiquement Justifiés	Fiscalement Pratiqés
Construction	15 ou 20 ans	Linéaire	L ou D
Matériel et Outillage Industriel	5 ans	Linéaire	L ou D
Matériel de transport	4 ans	Linéaire	L ou D
Matériel de Bureau et Informatique	5 ans	Linéaire	L ou D
Mobilier	10 ans	Linéaire	L ou D
Agencements et Installations	10 ans	Linéaire	L ou D

Sont considérés comme dérogatoires les écarts entre les amortissements calculés selon le mode dégressif et les amortissements calculés selon le mode linéaire.

1.4 – IMMOBILISATIONS FINANCIERES

1.4.1 - Les titres de participation sont comptabilisés pour leur valeur d'origine (coût d'acquisition ou d'apport), à l'exception de ceux ayant donné lieu à la réévaluation prévue par la loi 76.12.32 du 29 Décembre 1976.

Si ces valeurs sont supérieures à leur valeur d'utilité, une provision pour dépréciation est constituée pour la différence. La valeur d'utilité est déterminée pour chaque ligne de titres, en fonction de l'actif net réévalué de la filiale, de ses perspectives de rentabilité ou de réalisation, de l'évolution du secteur économique à l'intérieur duquel elle opère et de la place qu'elle occupe dans ce secteur.

1.4.2 - La valeur d'utilité des **actions propres détenues** est définie comme **la plus élevée** des deux valeurs :

- cours moyen de bourse des trois derniers mois majoré de 25%, compte tenu de l'utilité de détention de ces actions ;
- actif net consolidé, déduction faite des actions d'auto -contrôle détenues évaluées à leur coût d'acquisition, rapporté au nombre d'actions formant le capital sous déduction du nombre d'actions d'auto –contrôle.

1.4.3 – les dépôts et cautionnements sont constitués essentiellement de loyers payés d'avance.

1.5 – VALEURS MOBILIERES

Les valeurs mobilières figurent au bilan à leur valeur d'acquisition.

Pour les titres cotés, une provision est constituée pour ceux dont la valeur d'acquisition est supérieure au cours moyen de bourse du dernier mois.

1.6 – AUTRES CREANCES

1.6.1 - Figurent à ce compte les sommes dues tant par les sociétés apparentées que par les sociétés sorties du périmètre du groupe.

1.6.2 - Les « créances clients » et « autres créances » font l'objet d'une analyse individuelle et une provision pour dépréciation est constituée en fonction du risque de non-recouvrement estimé.

1.7 – RESULTAT EXCEPTIONNEL

Les produits et charges relevant du résultat exceptionnel incluent les éléments extraordinaires, ceux non récurrents, ainsi que les éléments qualifiés d'exceptionnels dans leur nature par le droit comptable (cession d'éléments d'actif)

NOTE N° 2 – FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

2.1 – Dans le contentieux opposant F.S.D.V. à LECICO FRANCE, quant au droit d'utilisation de la marque « Sarreguemines » et au non paiement des redevances par cette dernière, le Tribunal de Grande Instance de Paris, par jugement du 24 juin 2010, a conclu à ce que l'utilisation de la marque « Sarreguemines » par LECICO FRANCE ne pouvait intervenir qu'en contrepartie du versement des redevances d'utilisation et a fixé la date de départ de ces dernières au 1^{er} octobre 2003, conformément à la thèse défendue par F.S.D.V.

Il a condamné LECICO FRANCE à verser à F.S.D.V. la somme de 1 196 000 €, le jugement étant assorti de l'exécution provisoire.

Saisie par LECICO FRANCE d'une demande de sursis à exécution provisoire, la Cour d'Appel de Paris, par jugement du 26 octobre 2010, a rejeté cette dernière.

LECICO FRANCE ayant fait appel de la décision du Tribunal de Grande Instance, la provision pour dépréciation de cette créance existant au 31 mars 2010 (850 000 €) a été maintenue.

En garantie de sa créance, F.S.D.V. a pris une hypothèque judiciaire sur les bâtiments propriété de LECICO FRANCE à Vitry le François (U2 – U3 – U4), dont la valeur vénale est estimée à 3 000 000 d'euros.

Parallèlement aux développements du contentieux, le contrat d'utilisation de la marque « Sarreguemines » par LECICO FRANCE a été résilié avec effet du 30 juin 2010.

Les résultats positifs de ces différents contentieux ont conduit les dirigeants de LECICO FRANCE à demander l'ouverture tardive de négociations portant :

- sur le règlement des redevances d'utilisation de la marque « Sarreguemines »
- l'acquisition du site de Vitry le François
- l'utilisation ou la cession de la marque « Sarreguemines Sanitaire ».

Ces négociations avancent positivement. Cependant, le dernier point demande l'accord formel du Groupe DUDSON, conformément à la Convention de Cession d'Actions du 3 juillet 2009. Bien que saisi de ce point depuis deux mois, le Groupe DUDSON – qui a son tour a formulé des revendications particulières

pour accéder à un éventuel accord – n'avait toujours pas pris formellement position sur les propositions faites, à la date de la rédaction du présent document.

En conséquence, les effets bénéfiques d'un éventuel accord, qui resterait à formaliser dans le détail de ses modalités, ne sont pas pris en compte dans les comptes sociaux arrêtés au 31 mars 2011, tels qu'ils vous sont présentés.

2.2 – L'acquisition par Sarreguemines Vaisselle des biens immobiliers de Digoin, prévue dans la Convention de cession des actions de cette société, a été reportée à deux reprises et aurait dû intervenir le 30 avril 2011, ce qui n'a pas été le cas.

Après une période confuse, sans interlocuteur du côté de DUDSON FRANCE, laissant supposer que le pire pouvait survenir, deux éléments rassurants viennent d'intervenir :

. le règlement partiel le 3 juillet 2011, par le Groupe DUDSON, du solde des actions SARREGUEMINES VAISSELLE

. la fourniture d'un début de preuve de la mise en place d'un financement permettant l'acquisition des terrains et bâtiments industriels et commerciaux de Digoin.

Aussi, et sauf évènement grave non prévisible à ce jour, la cession des biens immobiliers de Digoin devrait normalement intervenir, bien qu'avec retard, au cours du prochain exercice social.

2.3 - Afin de faire face à ses besoins en trésorerie, la société, au cours de l'exercice :

- a finalisé la cession à LECICO France d'un terrain de 29.505 m² à Vitry le François, terrains sur lesquels sont édifiés les bâtiments U2 –U3 – U4, conformément à l'accord initialement souscrit le 26 juin 2006, cession pour un montant de 434.295 € venant s'imputer sur la cession à F.S.D.V. d'actions SO.FI.NA, et dégageant une plus-value comptable de 235 000 €
- a cédé diverses maisons ouvrières d'un même périmètre, pour un montant de 619 500 €, dégageant une plus-value de 587 000 €.

Trois compromis de vente signés de maisons de cadre, qui ne trouvaient pas preneurs précédemment, restent à finaliser pour un montant de 550 000 €.

2.4 – Dans le cadre de son plan d'économies, la société en janvier 2011 s'est installée dans trois bureaux du Centre d'Affaires EMERGENCE – 5, rue du Helder 75009 Paris et y a transféré son siège social.

BILAN ACTIF

NOTE N°3 –IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

(en milliers d'€)	31.03.2010	AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS	31.03.2011
BREVETS, MARQUES	5	0	0	5
AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (1)	1.667			1.667 ❶
VALEURS BRUTES	1.672	0	0	1.672
AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	1.667			1.667
VALEURS NETTES	5		-	5

❶ Logiciels 1.667

NOTE N° 4 – IMMOBILISATIONS CORPORELLES

(en milliers d'€)	31.03.2010	AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS	31.03.2011
TERRAINS	2.838	-	189 (2)	2.649
CONSTRUCTIONS	9.861	-	144 (2)	9.717
AUTRES IMMOBILISATIONS	470	4	173 (3)	301
IMMO.CORPOREL.EN COURS	0			0
VALEURS BRUTES	13.169			12.667
AMORTISSEMENTS	9.750	117	276 (3)	9.591
PROVISIONS (1)	492	72 (1)		564
VALEURS NETTES	2.927			2.512

(1) – Dépréciation de terrains dont la valeur de réalisation estimée est inférieure à la valeur comptable (maisons ouvrières à Vitry le François)

(2) – Correspondant à la cession de : maisons à Sarreguemines (Fondation Oster)
: terrains sur lesquels sont édifiés les bâtiments U2-U3-U4 au profit de LECICO – Voir note 3. Faits marquants

(3) – Aménagement et mobiliers totalement amortis mis hors service, suite au déménagement du siège social.

ENGAGEMENTS DE CREDIT BAIL

en milliers d'€	valeur d'origine (intérêts inclus) ❶	Loyers de l'exercice	loyers cumulés ❷	Redevances restant à payer		
				1 an au plus	+1 an - 5 ans	+ 5 ans
Constructions	1.249	35	1.226	23	0	0

❶ Dont 328 K€ d'intérêts

❷ Dont 328 K€ d'intérêts

NOTE N° 5 – IMMOBILISATIONS FINANCIERES

(en milliers d'€)	31.03.2010	Augmentation	Diminution	31.03.2011
PARTICIPATIONS	4.589		-1 255 (1)	3 334 (2)
PRETS	3			3
IMMO.FINANCIERES	975	17	-152 (3)	840
VALEURS BRUTES	5.567	17	1 407 (1)	4 177
Prov. pour dépréciation				
. Titres participations	1.255		-1 255(1)	0
. Autres immo. Financières	118	11		129
PROV. POUR DEPRECI.	1.373	11	- 1 255	129
VALEURS NETTES	4.194	6	152	4 048

(1) - Annulation des titres « Manufacture de Lunéville – St Clément » et de leur dépréciation, à la suite du jugement de clôture et de la radiation de la société par le Mandataire Judiciaire Liquidateur.

	<u>Brut</u>	<u>Dépréciation</u>	<u>Net</u>
(2) SOFINA	2 789		2.789
SALINS	<u>545</u>		<u>545</u>
	3 334		3 334

(3) Restitution d'une contre-garantie d'une caution bancaire de 305 K€ échue.

NOTE N° 6 – ETAT DES ECHEANCES DES CREANCES ET DETTES

Voir tableau fiscal 2057 ci-joint.

NOTE N° 7 – CLIENT ET AUTRES CREANCES

(en milliers d'€)	31.03.2010	AUGMENTATION	DIMINUTION	31.03.2011
CLIENTS	3.162	206		3.368
PROVISIONS	(2.385)	(41)	(191) (1)	(2.235)
AUTRES CREANCES	867	127	287 (3)	707 (2)
PROVISIONS	(240)		(240)(3)	0
VALEUR NETTE	1.404	292	144	1.840

(1) Annulation des provisions constituées à 100 % sur les créances HT dues par SARREGUEMINES BATIMENT (104 K€) et FAÏENCE ET CRISTAL DE FRANCE (87 K€) en contrepartie d'une provision pour avoir à établir de 191 K€ HT (voir notes 11 – Autres dettes et 12 – Chiffres d'affaires et autres produits).

(2) Se décomposant comme suit :

- Compte courant Sarreguemines Vaisselle :	300 K€
- Créance sur cession titres Sarreguemines Vaisselle :	123 K€
- Créance sur cession maison Sarreguemines	170 K€
- Crédit de T.V.A. :	108 K€
- Divers	6 K€.

(3) Annulation compte courant dû par « Manufacture de Lunéville – St Clément », provisionné à 100 % du Montant HT (voir note 5 – remarque 1).

Analyse du poste Clients et des provisions correspondantes

	Créance au 31.03.2010	Variation	Créance au 31.03.2011	Provision au 31.03.2011	Créance nette au 31.03.2011
Céramique de Sarreguemines	1 344	-	1 344	(1 344)	-
Lecico France	1 465	170	1 635	(850)	785
Sarreguemines Bâtiment	124	-	124	-	124 (1)
Faïence et Cristal de France	104	-	104	-	104 (1)
Sarreguemines Vaisselle	105	22	127	(41)	86
Finamur	20	14	34		34
Total	3 162	206	3 368	(2 235)	1 133

(1) Annulés par provision pour « Avoir à établir » de même montant (voir notes 11 – Autres dettes et 12 – Chiffres d'affaires et autres produits).

BILAN PASSIF

NOTE N° 8 – CAPITAUX PROPRES

8.1 Au 31 mars 2011, le capital de la société est constitué de 150.250 actions d'une valeur nominale de 30,50 €, soit 4.582.625 €

8.2 Variation des capitaux propres (en milliers d'€)

	Capital	Primes	Réserves	Report à Nouveau	Résultat	Provisions Réglementées	Total
Au 31 mars 2010	4.583	493	1.953	(5.949)	5.024	0	6.104
Affectation résultat 2010				5.024	(5.024)	0	0
Prime de fusion T.U.P.		(493)		493			0
Résultat de l'exercice					(275)		(275)
Au 31 mars 2011	4.583	0	1.953	(432)	(275)	0	5.829

NOTE N° 9 – PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

(en milliers d'€)	31.03.2010	Augmentation	Diminution	31.03.2011
Provisions pour risques	24	47 (1)		71
Provisions pour charges	130	74	25	179
TOTAL	154	121	25	250

(1) Voir note n° 21 – Litige fiscal CIFIC

NOTE N° 10 – EMPRUNTS ET AUTRES DETTES FINANCIERES

(en milliers d'€)	31.03.2010	Augmentation	Diminution	31.03.2011
Prêt relais bancaire (1)	-	100	-	100
<u>Autres dettes financières</u>				
Avance Trésorerie Salins	538	49		587
Avance Trésorerie SO.FI.NA	740	180		920
Autres Dettes	82			82
TOTAL	1.360	229		1.589

(1) – Pour faire face aux reports de l'acquisition des biens immobiliers de Digoin par SARREGUEMINES VAISSELLE, F.S.D.V. a sollicité et obtenu de son banquier un prêt relais de 500 K€ utilisable du 15 novembre 2010 au 15 novembre 2011, par tranche de 100 K€. Ce prêt est assorti d'une hypothèque de 1^{er} rang sur un terrain constructible, dont la cession n'est actuellement pas envisagée.

NOTE N° 11 – AUTRES DETTES

(en milliers d'€)	31.03.2010	Augmentation	Diminution	31.03.2011
FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES	170		97	73
DETTES FISCALES & SOCIALES.	179	8	17	170
AUTRES DETTES	700	228	493	435 (1)
TOTAL	1.049	236	607	678

(1) – dont :

- . 228 K€ - Avoirs à établir – Voir note n° 7 – Créances clients
- . 6 K€ - Entreprises liées
- . 76 K€ - Compte courants associés
- . 84 K€ - Provision pour charges à payer
- . 40 K€ - Divers.

COMPTE DE RESULTAT**NOTE N° 12 – CHIFFRE D'AFFAIRES ET AUTRES PRODUITS**

(En K€)	du 01.04.2010 au 31.03.2011	du 01.01.2009 au 31.03.2010	du 01.04.2009 au 31.03.2010 (Pro-forma)	Variation A / C	
	(12 mois) A	(15 mois) B	(12 mois) C	Montant	%
Chiffre d'affaires	499	888	740	(241)	- 32,5 %
Autres produits	70	178	140	(70)	- 50 %
S/Total	569	1 066	880	(311)	- 35,3 %
Avoir à établir	(191) (1)	-	-	(191)	
Total produits nets	378	1 066	880	(502)	- 57 %

(1) – Contrepartie de l'annulation de provisions pour dépréciation (voir note n°7 – Clients et Autres créances).

Le recul des **Produits Nets** (- 502 K€), soit - 57 %) entre le **Pro-forma** avril 2009 – mars 2010 (12 mois) (**880 K€**) et l'exercice de 12 mois avril 2010 – mars 2011 (378 K€) a une triple origine :

- La comptabilisation de 191 K€ d'avoirs à établir, afin d'annuler diverses créances devenues irrécouvrables et provisionnées à 100 % (voir note n° 8 – Clients et Autres créances)
- La résiliation au 30 juin 2010 du contrat d'utilisation de la marque « Sarreguemines » par LECICO FRANCE et l'absence de facturation correspondante (impact sur l'exercice : **225 K€** qui explique la quasi-totalité de la baisse du chiffre d'affaires enregistrée : **241 K€**)
- L'absence de refacturation des frais communs à SARREGUEMINES VAISSELLE à la suite de leur départ des locaux de F.S.D.V. en décembre 2009 (impact **58 K€**).

NOTE N° 13 – DOTATIONS ET REPRISES SUR PROVISIONS FINANCIERES

La dotation de 11 K€ concerne un complément de dépréciation des actions propres détenues (voir note 1.4.2) pour porter le montant de la dépréciation à 129 K€ (voir note n° 5 – Immobilisations Financières).

NOTE N° 14 – RESULTAT EXCEPTIONNEL

14.1 - Le résultat exceptionnel de l'exercice (**697 K€**) a pour origine :

- Les plus-values sur cession d'actifs immobiliers pour **822 K€** : (voir note n° 2 – Faits marquants – Point 2.3), se décomposant elles-mêmes entre :
 - 235 K€ provenant de la cession de terrains de l'usine de Vitry le François au profit de LECICO France
 - 587 K€ provenant de la cession de maisons ouvrières de Sarreguemines
- Une dépréciation de la valeur comptable des maisons ouvrières de Vitry le François eu égard à leur état constaté (**- 73 K€**)
- Une provision pour risque concernant un litige fiscal en matière de Taxe professionnelle de CIFIC (société ayant fait l'objet d'une transmission Universelle de patrimoine par Assemblée Générale Extraordinaire du 25 février 2010 au profit de F.S.D.V.) pour les années 2008 & 2009 (**effet 47 K€**) (voir note n° 21 – Litige fiscal CIFIC).

14.2 – A la suite de la clôture pour insuffisance d'actifs en novembre 2010 du Redressement Judiciaire de la société « MANUFACTURE DE LUNEVILLE – ST CLEMENT ET DE SARREGUEMINES », Redressement Judiciaire ouvert en juillet 2006, et de la radiation de la société par le Mandataire Judiciaire Liquidateur :

. la valeur des actions de la société détenues par F.S.D.V. (1 255 K€) ont été annulées en charges exceptionnelles

. la créance de F.S.D.V. sur cette société (240 K€) l'a été également (charges exceptionnelles sur opération de gestion)

. les provisions correspondantes qui avaient été constituées (1 255 K€ et 240 K€) étant reprises en produits exceptionnels.

Cette opération n'a donc aucune incidence sur le résultat de l'exercice.

NOTE N° 15 – IDENTITE DE LA SOCIETE CONSOLIDANTE

Les comptes de la société sont inclus, suivant la méthode de l'intégration globale dans les comptes consolidés de :

Dénomination sociale **FSDV**

Forme : Société anonyme à Directoire et Conseil de surveillance

Siège social : 5, rue du Helder PARIS

Capital : 4.582.625 €

Registre Commerce : 562 047 605 00349

NOTE N° 16 – INTEGRATION FISCALE

16.1 FSDV a formé avec ses principales filiales françaises un groupe fiscalement intégré (Article 223A et suivants du CGI), dont le premier exercice d'application est celui clos le 31 Décembre 2005.

La société- mère du groupe, FSDV, est redevable de l'impôt sur les sociétés dû sur le résultat d'ensemble. Au titre de chaque exercice, chaque filiale verse a FSDV, à titre de contribution au paiement de l'impôt sur les sociétés du groupe et quel que soit le montant effectif dudit impôt, une somme égale à l'impôt qui aurait grevé son résultat et/ou sa plus value nette à long terme de l'exercice si elle était imposable distinctement, déduction faite par conséquent de l'ensemble des droits à imputation dont elle aurait bénéficié en l'absence d'intégration- (gestion de l'intégration fiscale en trésorerie).

16.2 Pour l'exercice clos le 31 mars 2011, la perte fiscale de F.S.D.V. s'élève à **244 K€**.

16.3 Aucun profit d'impôt sur les sociétés intégrées fiscalement déficitaires n'a été constaté en 2010-2011.

16.4 Montants cumulés au 31 mars 2011 des déficits ordinaires : **20 137 K€**.

Les moins-values à long terme reportables afférentes à des titres qui relèvent du secteur exonéré sont définitivement perdues.

NOTE N° 17 – ELEMENTS CONCERNANT LES ENTREPRISES LIEES ET AUTRES LIENS DE PARTICIPATIONS

Entreprises liées

(en milliers d'€)	BRUT	PROVISION	NET	Renvoi note
<u>PASSIF</u>				
Avance de trésorerie à court terme	1.507		1.507	Note 11
Autres dettes	6		6	Note 12
<u>CHARGES</u>				
Exploitation	9		9	

NOTE N° 18 – EFFECTIF

Effectif moyen employé au cours de l'année.

	<u>31/03/2010</u>	<u>31/03/2011</u>
Cadres	3	3
Employés, Agents de maîtrise	2	1
TOTAL	5	4

NOTE N° 19 – REMUNERATION DES ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE

(en milliers d'€)	31/03/2010	31/03/2011
Jetons de présence		
Montant	5	6
Nombre de membres du conseil de surveillance	5	6

La rémunération des Organes de Direction est indiquée dans le rapport du Directoire à l'Assemblée Générale.

Au titre de l'exercice clos le 31 mars 2011, les rémunérations brutes versées aux membres des organes de Direction et de Surveillance de la société se sont élevées à 225 K€.

NOTE N° 20 – MONTANT DES ENGAGEMENTS FINANCIERS**20.1 - ENGAGEMENTS DONNES**

Hypothèque de 1^{er} rang sur terrain à bâtir situé à Sarreguemines (57200), cadastré Section 09 n° 201/43 et Section 54 n° 171/55 au profit d'un organisme financier en contrepartie d'un prêt relais de 500 K€.

20.2 – ENGAGEMENTS RECUS : néant.**NOTE N° 21 – LITIGE FISCAL CIFIC**

A la suite de l'apport avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2007 de la branche Porcelaine – apport comprenant le personnel et la totalité des équipements du site industriel de Digoin -, la Taxe Professionnelle des années 2008 – 2009 relative à ce site a été émise au nom de CIFIC (nouveau nom de SARREGUEMINES VAISSELLE, à la suite de cet apport, conformément aux résolutions de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 21 décembre 2007.

Ne tenant pas compte du plafonnement de la Taxe Professionnelle en fonction de la valeur ajoutée payée par SARREGUEMINES VAISSELLE (nouveau nom de la société CEBAM, bénéficiaire des apports, société détenant des actifs industriels de Digoin), la Trésorerie de Digoin s'obstine à réclamer à CIFIC

- la Taxe Professionnelle 2008 : 321 K€
- la Taxe Professionnelle 2009 : 315 K€,

différence entre les avis d'imposition initiaux et... les versements effectués par la société SARREGUEMINES VAISSELLE, eu égard aux règlements effectués compte tenu du plafonnement de la Taxe Professionnelle en fonction de la valeur ajoutée.

La Direction des Finances des Entreprises de Macon, ayant refusé de procéder à l'annulation des avis d'imposition émis au nom de CIFIC, en dépit de l'argumentation déposée selon laquelle CIFIC ne disposant plus d'établissement industriel en 2008 – 2009, ne pouvait être assujettie à la Taxe Professionnelle, F.S.D.V. venant aux droits de CIFIC, à la suite de la Transmission Universelle de Patrimoine, décidée par Assemblée Générale Extraordinaire du 25 février 2010 :

- a saisi le Tribunal Administratif de Dijon de ce contentieux avec l'Administration Fiscale
- a déposé auprès du Service de Législation Fiscale une demande d'intervention de ce service sur ce litige surprenant.

CIFIC, parallèlement, a déposé au titre des années 2008 et 2009 une demande de plafonnement de la Taxe Professionnelle en fonction de sa propre valeur ajoutée qui, dans le pire des cas, fait apparaître une Taxe Professionnelle plafonnée de 25 K€ pour l'exercice 2008 et 22 K€ pour l'exercice 2009.

Ces sommes ont fait l'objet d'une provision pour risques éventuels (voir note n° 9 – Provision pour risques).

Postérieurement à la clôture des comptes, la Trésorerie de Digoin a pris une hypothèque judiciaire sur six maisons ouvrières de Sarreguemines en garantie de sa soi-disant créance.

Il n'est pas envisagé actuellement de céder les maisons ouvrières.

NOTE N° 22 - ENGAGEMENT PRIS EN MATIERE DE PENSIONS, RETRAITES ET INDEMNITES ASSIMILEES (ENGAGEMENTS HORS BILAN)

La société, vis à vis de ses collaborateurs, n'est tenue qu'au versement d'indemnités de départ ou de mise à la retraite, conformément à la convention collective à laquelle elle est rattachée.

Depuis l'exercice clos le 31/03/2011, le calcul est effectué selon la méthode des « unités de crédit projetées » (standard usuel de calcul de cette provision).

Il tient compte de l'ancienneté acquise, du coefficient de probabilité d'être en vie et au service de l'entreprise à l'âge légal de départ à la retraite, de la rémunération prévisionnelle des personnes à l'âge de départ à la retraite, sur la base d'un coefficient d'augmentation prévisionnel, et est affecté d'un taux d'actualisation (5,5 % pour l'exercice 2010-2011) à la date prévisionnelle de départ.

> 1 an	0
+1 à 5 ans	11
de 6 ans à 10 ans	4
Engagement total :	15

NOTE N° 23 – RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LES FILIALES & PARTICIPATIONS

Voir tableau joint des filiales et participations.